



PROCEDURE D'INSTALLATION

Chères Consœurs, Chers Confrères,

- Conformément aux dispositions du décret législatif N° 94/07 du 18 Mai 1994, modifié par la loi N° 04/06 du 14 août 2004 ;
- Conformément aux dispositions du règlement intérieur adopté en session ordinaire du congrès national tenu les 17 & 18 Décembre 2016 ;

Pour une meilleure gestion des nouvelles installations des architectes ayant prêtés serment, nous avons l'honneur de vous informer que l'installation se déroulera en deux phases :

1 ère phase :

Dépôt du dossier de pré-installation (en 01 exemplaire) auprès du conseil local de la wilaya ou l'architecte désire s'installer.

Le dossier de pré-installation doit comporter les documents suivants :

- 1- Une demande manuscrite pour installation en vue d'une inscription au Tableau National de l'Ordre des Architectes à adresser au Président du Conseil National, sous couvert du Président du Conseil Local ;
- 2- Formulaire d'installation (*fournis par le conseil local ou à télécharger du site web: www.cnoa.dz*);
- 3- Justificatif du local (Bail de Location, propriété ou autres) avec la mention cabinet d'architecture;
- 4- La situation vis-à-vis de la CNAS (non affiliation) ;
- 5- La situation vis-à-vis de la CNRC -Personne physique & personne morale (non affiliation ou affiliation avec activité non incompatible) ;

2 ère phase :

Dépôt du complément du dossier d'installation (en 01 exemplaire) auprès du conseil local.

Le complément du dossier d'installation doit comporter les documents suivants :

- 1- Formulaire d'inscription à l'extrait du tableau National des architectes autorisés à exercer la profession pour l'année 2019 (ce formulaire doit être rempli via internet au site web du CNOA : www.cnoa.dz , imprimé et déposé au niveau du Conseil Local territorialement compétant);
- 2- Copie de l'attestation provisoire d'inscription délivrée par le CLOA;
- 3- Déclaration d'existence délivrée par les services des impôts;
- 4- Attestation d'affiliation CASNOS;
- 5- copie du reçu de versement de la cotisation pour l'année 2019 ;